
[Imprimer](#)

Demathieu Bard chargé du Pôle de référence inclusif sportif métropolitain

Image

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a choisi un groupement piloté par Demathieu Bard pour le marché global de performance du Pôle de référence inclusif sportif métropolitain (Prisme), « équipement de qualité à la pratique universelle du sport » situé à Bobigny.

Le Prisme est un « équipement de qualité à la pratique universelle du sport » de 13 100 m² qui prend en compte l'ensemble des handicaps. « Il réunira à la fois les pratiques de loisirs et de haut niveau, mais aussi un pôle de recherche intégré et pourra accueillir simultanément jusqu'à 2 000 usagers », signale le Département.

Pour en assurer la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a retenu, dans le cadre d'un marché global de performance, un groupement composé de Demathieu Bard avec Gulizzi architectes, l'Agence Romeo architecture, CET ingénierie, Le Sommer environnement, Burgeap, D&H, Peutz & associés, MBACity, IDEX énergies et Demathieu Bard maintenance.

Le site disposera d'une salle multisports, dotée de 500 places assises, qui bénéficiera d'un traitement spécial permettant l'accueil des publics souhaitant évoluer en milieu protégé. Il sera aussi équipé d'un mur d'escalade, d'une salle d'armes, d'un dojo, d'une salle de musculation et d'un espace dédié au e-sport. Un plateau de recherche, de développement et d'innovation pédagogique doit aussi y voir le jour.

Label Bâtiment durable

Sur le plan environnemental, cet équipement respectera les critères du label Bâtiment durable et vise également à être vertueux par la gestion des eaux pluviales, la valorisation de 70 % des déchets du chantier, le respect des critères bilan carbone au niveau E3 pour la partie énergie et C1 pour la partie carbone. De plus, 65 % de la parcelle seront végétalisés.

Après une phase préparatoire, les travaux de ce pôle doivent débuter au deuxième semestre 2022 pour s'achever au premier semestre 2024, en vue d'une mise en service en mai 2024.

Conformément aux engagements de Paris 2024, une clause d'insertion permettra de consacrer 10 % des heures travaillées à des publics du territoire en insertion professionnelle.